

L'Édito du Président



En bientôt 40 ans de mandat municipal je n'ai jamais connu autant d'interrogations, d'incertitudes quant à la vie de nos collectivités.

Incertitude territoriale – Le feuilleton dure maintenant depuis plusieurs années. La Loi

NOTRe, à l'heure où j'écris ces quelques lignes, n'est toujours pas votée. Le cap des 20 000 habitants annoncé comme le seuil minimum des intercommunalités sera-t-il maintenu malgré l'avis contraire du Sénat, de l'Association des Maires de France et des Présidents de communautés de communes ?

Si le seuil est conservé à 5 000 habitants, les différents tours de table effectués au bureau de notre intercommunalité montrent une volonté de rester ensemble et solidaires. Au cas où la chambre des députés maintiendrait le seuil à 20 000 habitants, nous avons rencontré et échangé avec les responsables des quatre intercommunalités voisines : Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté du Haut Val de Sèvre, Communauté du Mellois et enfin Val de Boutonne.

Un cabinet spécialisé nous apporte son concours afin de nous aider à nous positionner à la fois :

- Sur une modification de fiscalité (FPU) et la répartition des charges qui vont avec,
- Sur une réflexion non dénuée d'intérêt sur les Communes Nouvelles,
- Sur les possibilités de rejoindre telle ou telle communauté voisine (pour peu qu'elle nous accepte !) selon les trois critères classiques : fiscalité, compétences et gouvernance.

Au prétexte d'atteindre les 20 000 habitants, l'administration risque de créer des territoires qui ne correspondent pas aux réalités que sont les bassins de vie, le fonctionnement économique ou encore la gouvernance.

Nous serons vigilants sur l'ensemble de ces points, et tout particulièrement sur les augmentations de fiscalité que ne manqueront pas de générer ces regroupements s'ils devaient se réaliser.

Incertitude financière – Traditionnellement, le mois de mars est le mois du vote du budget. Malgré une chute importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, la situation financière de la commune de Celles-sur-Belle, gérée prudemment tout au long de ces années, m'a permis de proposer au Conseil Municipal un budget en équilibre, sans augmentation des taux des impôts locaux.

Il en va tout autrement pour les finances de la Communauté de Communes.

En effet, celle-ci a dû prendre un certain nombre de nouvelles compétences à sa charge - transports scolaires, activités périscolaires, etc. - et assumer le déficit important du plan d'eau, sans qu'il n'y ait d'apport financier ni d'augmentation d'impôts en rapport avec ces transferts. Mais ce qui nous impacte le plus, ce sont les hausses de participations des organismes satellites auxquels nous participons : Pays Mellois, Syndicat des Piscines, École de musique... résultat d'un type de mutualisation qui nous interroge quant à l'avenir d'éventuelles futures intercommunalités.

Le Conseil Communautaire, sur ma proposition, a donc décidé d'ajuster les impôts afin que le produit de cette augmentation corresponde exactement aux besoins nouveaux générés par ces organismes et la baisse de la DGF par l'Etat ; afin que notre communauté puisse continuer à assurer ses missions de service (mais sans lui octroyer pour autant la possibilité d'investissements conséquents).

Il faut en finir avec toutes ces incertitudes, savoir demain sur quels découpages intercommunaux, sur quels types de financements nous pourrions nous appuyer pour générer à nouveau des dynamiques de territoires volontaristes et des services de qualité sans impacter nos fiscalités.

Soyez assurés de la vigilance et de la volonté solidaire de vos conseillers municipaux et intercommunaux afin d'assurer au mieux cette inéluctable transition.

Jean-Marie ROY, Maire de Celles-sur-Belle
Président de la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle

Sommaire

- 1 → L'Édito du Président
- 2 → Informations
- 3 → Comptes Administratifs 2014
- 4 → Budget général 2015
- 5 → Informations
- 6 → Base de loisirs du Lambon
- 7 → Enfance-Jeunesse
- 8 → Les Brèves

Expression libre

Afin d'assurer l'expression de toutes les sensibilités, un emplacement intitulé "Expression libre" est réservé pour chaque élu communautaire qui en ferait la demande, conformément aux articles L5211-1 et L1221-1 du Code Général des Collectivités territoriales. Cette rubrique sera ouverte aux élus communautaires dès le prochain numéro.

Election du Président et des Vice-présidents du 27 janvier 2015 suite à la démission de Monsieur PROUST



Christian NIVAU,
1^{er} Vice-président
En charge du Développement
économique
Maire de FRESSINES



François GOMES
4^{ème} Vice-président
En charge de l'Environnement
Maire d'Aigonnay



Sylvie COUSIN
2^{ème} Vice-présente
En charge de la Vie sociale
Maire déléguée
de Verrines-sous-Celles



Francis COMPERE
5^{ème} Vice-président
En charge de la Communication
Délégué communautaire
de Mougou



Sylvie BRUNET
3^{ème} Vice-présidente
En charge de la Base de loisirs du
Lambon
Déléguée communautaire
de Celles-sur-Belle



Pierre MOUSSET
6^{ème} Vice-président
En charge des Projets
structurant – Réforme
territoriale – Finances
Maire de Beaussais-Vitré

Mouvement de personnel



Elodie ROUSSEAU,
chargée de la gestion administrative
et des réservations de la Base de
loisirs du Lambon, a rejoint nos
effectifs le 9 mars 2015.



Fabienne GIRARD,
a rejoint nos effectifs depuis le 12
janvier 2015 pour intégrer le service
comptable géré par M^{me} Isabelle
BOURSE.



Yasmina BOUACHI,
adjoint administratif, a rejoint la
Communauté Cantonale par voie de
mutation en remplacement de M^{me}
Nathalie FAIDY-DOLBEAU.



Marie-Claude GIRAUD,
responsable administratif et
comptable, a pris une retraite bien
méritée après 30 années passées
au service de la Communauté
Cantonale de Celles-sur-Belle.
Nous la remercions pour toutes ces
années d'implication personnelle
et professionnelle et lui souhaitons une bonne retraite.

Nathalie FAIDY-DOLBEAU,
adjoint administratif, quitte par voie de mutation la
Communauté Cantonale après 18 années de services
pour rejoindre les effectifs du SIVOM de Plaine de
Courance.
Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa
carrière professionnelle.

LES ARRIVÉES

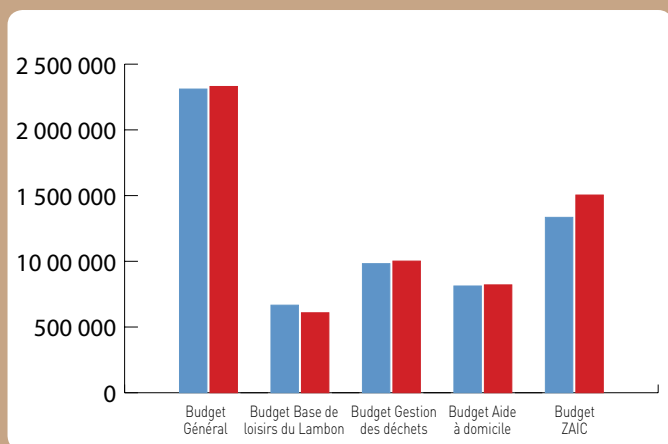
LES DÉPARTS

Nous leur souhaitons à toutes la bienvenue.

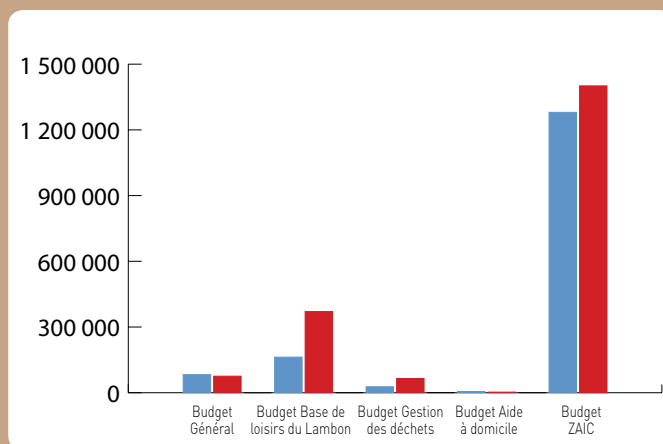
COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Dans sa séance du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire a validé les réalisations budgétaires 2014 en parfaite conformité avec les comptes de gestion du receveur de la trésorerie publique.

COMPTE DE RÉSULTAT 2014 Fonctionnement



COMPTE DE RÉSULTAT 2014 Investissement

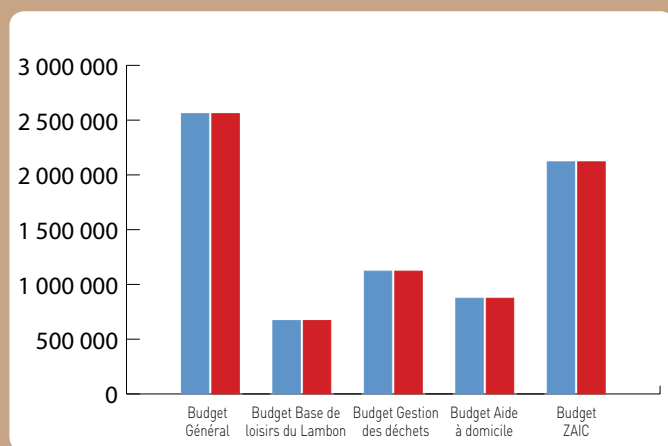


■ Dépenses ■ Recettes
(1) ZAIC : zones d'activités d'intérêt communautaire

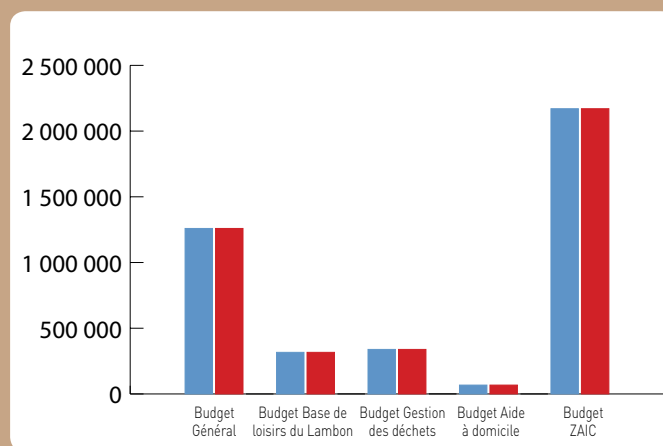
BUDGETS PREVISIONNELS 2015

Les cinq budgets communautaires ont été adoptés comme suit :

BUDGET 2015 Fonctionnement



BUDGET 2015 Investissement

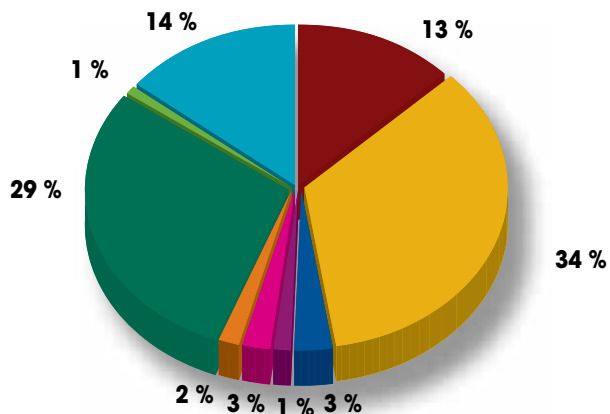


■ Dépenses ■ Recettes
(1) ZAIC : zones d'activités d'intérêt communautaire

BUDGET GENERAL 2015

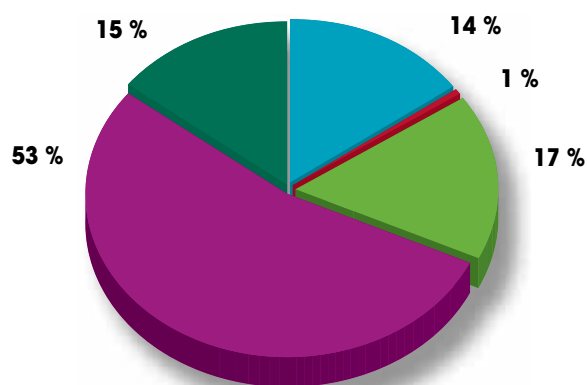
Section de fonctionnement

Dépenses



- Charges à caractère général : 333 845,59 €
- Charges de personnel : 882 000 €
- Atténuations de produits : 83 310 €
- Dépenses imprévues : 33 369,14 €
- Virement à la section d'investissement : 60 000 €
- Dotations aux amortissements : 38 894 €
- Autres charges de gestion courante : 744 888,84 €
- Charges financières : 20 479,43 €
- Charges exceptionnelles : 362 000 €

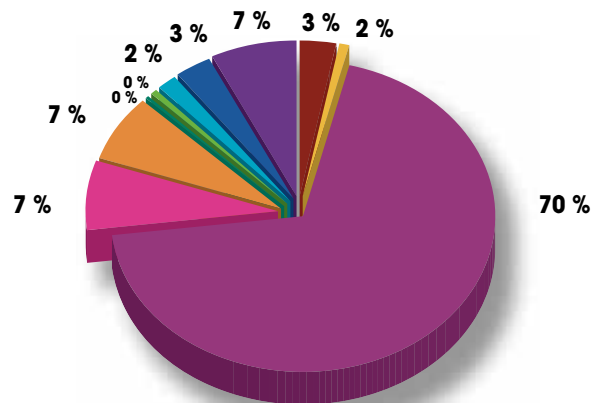
Recettes



- Excédent antérieur reporté : 389 216,60€
- Atténuation de charges : 11 657 €
- Produits des services : 422 546,40 €
- Impôts et taxes : 1 370 860 €
- Dotations, subventions : 364 507 €

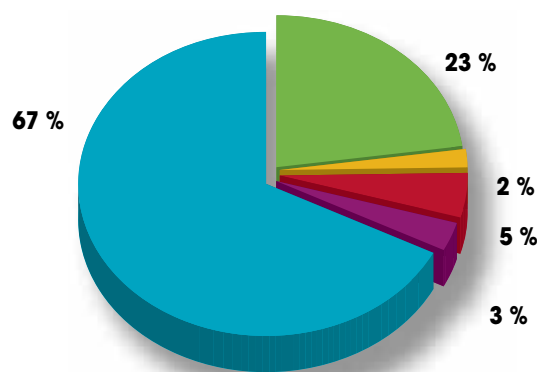
Section investissement

Dépenses



- Emprunts et dettes : 38 970 €
- Immobilisations corporelles : 10 000 €
- Ruban vert : 2 000 €
- Résidence de jeunes : 870 000 €
- CLSH : 90 000 €
- Structure Multi-Accueil : 90 000 €
- Diagnostic accessibilité : 1 200 €
- Maison médicale/pôle de santé : 10 000 €
- Etude CLECT et communes nouvelles : 20 000 €
- Matériels enfance-jeunesse : 37 000 €
- Travaux Point Jeune : 90 000 €

Recettes



- Excédent antérieur reporté : 288 177,06 €
- Subvention matériels enfance-jeunesse : 24 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 60 000 €
- Dotations aux amortissements : 38 894 €
- Emprunts et dettes : 848 098,94 €

BUDGET : DES CHOIX DIFFICILES POUR LA COMMUNAUTÉ

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale ressource de fonctionnement des collectivités territoriales versée par l'Etat. Pour les Etablissements de Coopération Intercommunale, elle comprend deux composants :

- La dotation d'intercommunalité,
- La dotation de compensation.

Baisse de la dotation globale de fonctionnement (dgf)

La loi de finances pour 2014 a institué la première baisse historique des dotations aux collectivités locales. Le "Pacte de confiance et de responsabilité" introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations que leur verse l'Etat.

De ce fait, la participation de la Communauté Cantonale pour le redressement de la dette publique de la France s'élève pour l'année 2015 à 83 212 €.

Des charges accrues pour assurer les services de la population.

Parallèlement, les charges entre 2010 et 2015 ont augmenté de 210 000 €, notamment sur les participations aux différentes structures au niveau du Pays Mellois, soit 21 % de points de fiscalité.

10 000 € représentent en effet 1 % d'augmentation ou de baisse des taux intercommunaux de fiscalité.

Soucieux de ne pas faire supporter en totalité aux contribuables les effets de la hausse 2015 du poids des structures du Pays Mellois, et également les conséquences de la baisse 2015 des dotations de l'Etat, les conseillers communautaires, ont fait le choix d'une augmentation pour le FPIC afin de couvrir de la hausse des charges.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITES "LA CROIX GANNE" - FRESSINES

L'aménagement de cette zone inscrite depuis plus de 20 ans dans les documents d'urbanisme de la commune de Fressines, permet de répondre aux maintes sollicitations des entrepreneurs locaux qui souhaitent s'implanter.

Cependant, la concrétisation de ce projet s'est heurtée à plusieurs obstacles. Le financement de l'aménagement de la zone reposait pour partie sur les fonds délivrés par l'Etat dans le cadre du dispositif DETR (Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux). Or, aucune des demandes déposées en 2011, 2012 et 2013 n'ont été acceptées.

De plus, après une étape de diagnostic archéologique réalisée en 2011, Monsieur le Préfet de Région a prescrit une opération de fouille archéologique sur un périmètre de 1 ha 30 ca, alourdissant dans le même temps le coût du projet d'approximativement 200 000 €. Néanmoins, au terme de différents échanges et avec l'accompagnement des services de l'Etat, la réalisation

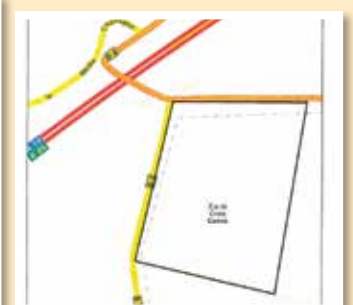
du projet d'environ 12 ha, a pu être amorcée et échelonnée en deux phases :

- En septembre 2013 : aménagement des tranches fermes - parcelles non concernées par l'arrêté de prescription de fouille.
- Tranche conditionnelle (non réalisée) : aménagement des parcelles concernées par l'arrêté de prescription après la réalisation des fouilles financée pour partie par la vente des parcelles de la tranche ferme.

Ce projet est pour la collectivité un dossier structurant qui est l'aboutissement d'une démarche de longue haleine, conforté par une étude économique réalisée sur le territoire.

58 891 m², divisibles en lots en fonction des besoins des futurs acquéreurs, **sont disponibles à la vente au tarif de 12 € HT le m².**

Contact : Patrice GERMAIN : 05 49 79 90 41



Zoom sur le village vacances du Lambon et la Base de Loisirs

L'équipe du Village vacances et de la Base de loisirs du Lambon vous propose diverses prestations tout au long de l'année.



L'hébergement

Nous vous proposons :
40 gîtes de 50 m² labellisés Clévacances pouvant accueillir 5 personnes **tout au long de l'année**, mais aussi

7 mobilhomes pour 5 personnes ouverts du mois de mars à fin octobre ainsi que des emplacements de camping nus.

Réservation : Elodie Rousseau au 05 49 32 85 11 ou par courriel à lambon.vacances@wanadoo.fr

NOUVEAU : Réserver votre séjour en ligne sur www.lelambon.com

Le Restaurant

Après des travaux de rénovation, le restaurant du Lambon sera ouvert du **1^{er} juillet au 31 août 2015**.

Bar, buvette, soirées à thème.

Restauration uniquement à l'occasion des soirées

Contact : Monsieur Philippe POUILLOUX

Tél. 05 49 06 05 75

Les salles du restaurant sont disponibles à la location pour les réunions de familles, les mariages, les anniversaires...

Réservation : Tél. 05 49 32 85 11

courriel : lambon.vacances@wanadoo.fr



Carte ambassadeur

La Carte Ambassadeur, créée par l'Agence de Développement Touristiques des Deux-Sèvres, permet aux habitants du département de bénéficier de réductions sur des activités en faisant découvrir leur territoire à leurs amis ou leur famille venant d'autres départements. Accompagnez une personne extérieure à la base de loisirs du Lambon et bénéficiez d'une activité gratuite (ex : parcours dans les arbres, kayak, pédalo).

Disponible **gratuitement** sur :

www.tourisme-deux-sevres.com

Les activités

Le Lambon, c'est aussi diverses activités sportives de plein air accessibles au public tous les jours en juillet et août :

Parcours dans les arbres - accrobranches, location de canoë et kayak, stand up paddle (planche à rame), pédalo, VTT, baignade. Escalade et tir à l'arc uniquement sur réservation.

Contact : Frédéric LEGEREAU - 05 49 35 13 57



Structures gonflables

La Communauté Cantonale a décidé de supprimer les argyronètes (baignade flottante) en raison du coût d'exploitation de cet équipement, et de mettre en place des structures gonflables à destination des plus jeunes pour les mois de juillet et août.



Marché de producteurs et d'artisans locaux

Vendredi 7 août 2015

Au plan d'eau du Lambon.

Accès libre.



6^{ème} édition des 24 heures VTT du Lambon

Départ samedi 4 juillet 2015 à 13h00

Contact : 05 49 05 85 72 ou 05 49 79 80 70 - Inscriptions sur le site www.arp79.com

LA LUDOTHÈQUE - MALLE DE JEUX

LA FÊTE MONDIALE DU JEU

Le samedi 30 mai 2015, l'équipe Enfance/Jeunesse de la Communauté Cantonale a organisé cette manifestation coordonnée par la Ludothèque, à la Base de Loisirs du Lambon.



Cette année, elle avait des couleurs de pirates et a fait rêver petits et grands dans un monde féérique, spécialement imaginé pour l'occasion.

Plus de 1500 visiteurs étaient au rendez-vous.



ZOOM 2015

Depuis la rentrée 2014, la ludothèque intervient sur les temps d'APS de l'école de Montigné.

Cette année, les enfants de la classe de CP ont participé au concours national "Invente-moi un jouet" qui a pour ambition de développer la créativité des enfants en inventant un jouet ou un jeu. Deux jeux ont donc été créés :

- A la recherche du trésor disparu
- Attention au Calamar Géant



Ce dernier a reçu la **première place du concours** dans la catégorie des 5-8 ans.

Ainsi les enfants créateurs du jeu et la ludothèque, ont reçu un chèque cadeau de 500 € en récompense, par l'association "Le jouet et l'Enfant".

La Communauté Cantonale et la ludothèque ont également félicité les créateurs du jeu "A la recherche du trésor disparu" et ont récompensé les enfants avec un bon cadeau, pour faire une activité au Lambon.

Les jeux créés ont été exposés lors de la fête du jeu à la base de Loisirs du Lambon.

LE POINT JEUNES

Cette année, les jeunes ont décidé de créer deux séjours :

- un pour les 12/14 ans séjour Rock and Wild à GOUDET (43) du 13 au 18 juillet 2015
- un pour les 14/18 ans au bord de l'eau à Azur (40) du 27 juillet au 1^{er} août 2015.

Cet été, activités et sorties de loisirs en tout genre et pour tous les âges : sponge ball, escalade, tir à l'arc, jeux d'eau, atelier créatif, parc aquatique, plage, char à voile, initiation musicale, cirque, tournoi sportif ...

Programme détaillé sur le site www.cc-celles-sur-belle.fr

!!!! NAVETTE!!!! Une navette gratuite circule sur toutes les communes pour transporter les jeunes au local.

Inscriptions : Aurélie ALBERT - 06 75 02 27 55 ou pointjeunes.cccelles@gmail.com

LES ACTIONS PERISCOLAIRES (APS)

Pour la deuxième année, la Communauté cantonale et l'Association "Belle et Lambon" soutiennent les mairies et les écoles pour accompagner la réforme des rythmes scolaires. Six animateurs proposent des projets d'animations aux enfants du territoire sur différents thèmes.

Le premier changement pour la nouvelle rentrée sera de mettre en cohérence les animations APS avec les projets d'école, en passant par la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) dans chaque commune.

RECHERCHE DE BENEVOLES

L'équipe du Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS) adresse **un appel aux bénévoles** pour la rentrée scolaire 2015.

Contact : 05 49 33 52 99

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Ouvert uniquement aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent. Le matin des animations sont proposées (motricité, éveil musical, manuelle, d'éveil ...). L'après-midi, des temps de permanences sont prévus pour répondre aux demandes et aux besoins des personnes en ce qui concerne "les modes de gardes" (contrats de travail, liste des places disponibles, questions concernant les enfants...).

L'itinérance est organisée sur le canton tous les 15 jours à Fressines, Vitré, Mougou et Thorigné.

Contact : Corinne Patarin - 05 49 33 52 99

Courriel : petitenfance.cccelles@gmail.com

ESPACE ENFANTS PARENTS

L'espace Enfants/Parents est un lieu ouvert aux parents et aux enfants de 0 à 6 ans pour échanger autour de l'enfant, jouer avec les jeux mis à disposition, rencontrer et discuter avec d'autres parents. C'est anonyme et gratuit. Deux personnes vous accueillent pour rendre ce moment agréable et convivial.

Accès libre :

Mercredi de 14h00 à 18h00 - Vendredi de 9h00 à 12h00

Un samedi matin tous les 15 jours de 9h00 à 12h00

FERME EN AOUT

Contact : 05 49 33 52 99 - Structure d'animation VIT'ANIM - 17 rue voie basse à Celles-sur-Belle.

Le 21 avril dernier, une "Matinée Culturelle à l'Abbaye Royale" a été organisée pour les maternelles de tout le territoire. Six écoles ont répondu présentes, soit environ 300 enfants. Différents ateliers étaient proposés autour du thème des animaux et de la nature pour les plus jeunes, et un "mini raid / course d'orientation".

Ferme pédagogique de la Mantellerie, Calèche des écuries de Russey, l'association Balanin et Torcheplot, écoute musicale avec M. GERBAUD étaient de la partie !

Transports scolaires

Collège François Albert – Inscriptions 2015-2016



L'inscription au transport scolaire peut se faire de plusieurs manières :

- en ligne sur www.deux-sevres.com.
- en retirant le formulaire à la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle : 05 49 79 90 41.

LA LUDOTHÈQUE MALLE DE JEUX

Horaires d'ouvertures :

- En période scolaire :
 - les mercredis de 15h30 à 18h00
 - les samedis de 9h30 à 12h00
- Pendant les vacances scolaires : (Une semaine sur deux, ouvert tout le mois de juillet et fermé en août et à Noël)
 - Du mercredi au vendredi de 14h00 à 18h00
 - Les samedis de 9h30 à 12h00

Gestion des déchets

Modification du jour de collecte des ordures ménagères :

En raison des jours fériés, la collecte s'effectuera comme suit pour le 2^{ème} semestre 2015 :



Jour férié	Jour de ramassage
Mardi 14 juillet 2015	Mercredi 15 juillet 2015
Samedi 15 août 2015	Lundi 17 août 2015
Mercredi 11 novembre 2015	Jeudi 12 novembre 2015
Vendredi 25 décembre 2015	Jeudi 24 décembre 2015
Vendredi 1 ^{er} janvier 2016	Jeudi 31 décembre 2015

POUBELLE MAL TRIÉE, LES DÉCHETS INDÉSIRABLES ENCORE NOMBREUX !

De nombreux déchets indésirables se retrouvent dans la collecte des ordures ménagères. Voici une liste non exhaustive des principaux déchets retrouvés : les emballages recyclables (bouteille d'eau, brique de lait, boîte de conserve,...) et le verre (bouteille, bocal) sont à déposer dans les points d'apport volontaire ; le carton, la ferraille, les gravats et les végétaux sont à apporter en déchèterie.

DES COMPOSTEURS 1000 L RESTENT DISPONIBLES

La Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle soutient le compostage à domicile depuis 2006 en proposant des composteurs individuels aux usagers du territoire à tarif avantageux.

Des composteurs 1000 L en bois sont encore disponibles au tarif de 20 €.

Contact : 05 49 79 84 56

courriel : comcanton.celles@wanadoo.fr

Piscine de CELLES-SUR-BELLE gérée par le Syndicat Mellois des piscines

OUVERTE DU 4 JUILLET AU 30 AOÛT 2015 :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi, dimanche	-	15h – 19h
Mercredi, samedi	10h30 -12h15	15h – 19h
Vendredi	Fermeture	



1 avenue de Limoges - 79370 CELLES-SUR-BELLE
Tél. 05 49 79 81 68